

2 Politique

Comité de suivi-évaluation des Actes du Dialogue politique

L'opposition baisse la pression

J-C.A

Libreville/Gabon

Hier, elle aurait dû faire une déclaration pour dénoncer un certain nombre de dysfonctionnements dans le processus de mise en œuvre des Actes du Dialogue politique. Il n'en a rien été.

CONTRAIREMENT à ce qu'elle a annoncé, la frange de l'opposition ayant pris part au Dialogue politique, qui s'est tenu du 12 avril au 26 mai dernier, à Angondjé, dans la banlieue nord de Libreville, a renoncé, hier, à faire une "déclaration de mise en garde". Elle entendait, par celle-ci, alerter l'opinion nationale et internationale sur les remises en cause des acquis d'Angondjé ayant abouti à l'accalmie observée en ce moment dans le pays, après les violences post électorales d'août 2016".

A ce qui semble, les acteurs de ce bord politique auraient estimé qu'il était plus sage de laisser l'Exécutif revoir les points litigieux sans pression aucune. En clair, ils ont opté pour la détente.

Toutefois, on se rappelle que, dimanche dernier, au cours d'une communication



Photo : Joe Manianga

Vue partielle des membres du bureau du Comité de suivi évaluation des actes du dialogue politique, à l'ouverture de leurs travaux.

rendue publique au siège de l'Union du peuple gabonais (UPG), sis à Awendjé, dans le 4e arrondissement de la commune de Libreville, le coprésident de l'opposition au Comité de suivi évaluation des Actes du Dialogue politique, Mathieu Mboumba Nziengui, et le corapporteur, Hubert Minang Fils, ont laissé entendre que le bel unanimisme affiché au sortir de la rencontre d'Angondjé est en train de se fissurer, au point où l'opposition pourrait menacer de se retirer de certaines institutions où elle est présente. En cause, selon eux, le gouvernement ferait une application partisane des Actes du Dialogue. Notam-



Photo : Joe Manianga

Quelques membres de ladite Commission.

ment certaines dispositions contenues dans le projet de révision de la Constitution. L'article 28 nouveau, le maintien de la durée du mandat des sénateurs à six

ans et le prolongement de celui des élus locaux pour la même durée. Pour eux, cette manière cavalière d'appliquer des conclusions consensuelles n'est pas de

nature à maintenir la cohésion sociale que les acteurs politiques ont eu tout le mal du monde à ramener. A ces récriminations, s'y ajoutent le non-versement des in-



Photo : boubala/ L'Union

Le co président de l'opposition, Mathieu Mboumba Nziengui.

demnités de fonction des membres siégeant audit Comité, la non-mise à leur disposition d'un siège et du budget de fonctionnement. Comme quoi, selon eux, l'application des conclusions des pourparlers d'Angondjé est loin d'être un long fleuve tranquille !

Jointes hier au téléphone, ces acteurs de l'opposition ont toutefois réitéré que, si leurs récriminations ne sont pas prises en compte, ils mettront leurs menaces à exécution. Pour eux, seule la stricte application, sans édulcoration aucune, des Actes arrêtés à Angondjé les ramènera réellement à de meilleurs sentiments.

Toutefois, d'aucuns s'interrogent pour savoir quelle pourrait être la marge de manœuvre de l'opposition et l'impact réel que pourrait avoir la concrétisation de leurs menaces sur le processus actuel d'adoption du projet de révision de la Constitution. D'autant que le Parlement se réunit en congrès demain, pour, selon toute vraisemblance, l'adopter de manière définitive. C'est dire que l'on ne voit pas comment on pourrait revenir sur les aspects du texte qui font problème.

Opposition/PGP/ Législatives 2018

Sur quel pied danser ?

J.K.M

Libreville/Gabon

Benoît Mouity Nzamba et ses troupes ne semblent pas avoir arrêté une position définitive sur leur participation aux prochaines élections législatives censées se tenir, selon la Cour constitutionnelle, au plus tard, en avril prochain.

SI certains partis membres de la Coalition pour la nouvelle République (Les Démocrates, le Rassemblement héritage et modernité) ne font pas mystère de leur participation aux prochaines élections législatives censées se tenir, selon la Cour la constitutionnelle, au plus tard, en avril prochain, il n'en est pas de même au Parti gabonais du progrès (PGP) où, selon certaines indiscretions, l'heure semble être à l'expectative. D'autant que, murmure-t-on du côté du PGP, diverses réflexions seraient en cours pour savoir si l'éventualité d'une participation à ce scrutin pourrait être envisagée dans le cadre de la Coalition formée autour de l'ancien président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, ou de manière isolée. Et, à ce qui semble, la pre-



Photo : Chris OYAME

Les membres du directoire du PGP au cours d'une récente rencontre publique.

mière hypothèse serait privilégiée par Benoît Mouity Nzamba et ses troupes. Avec ceci qu'elle permettrait, selon certains, aux candidats investis de surfer sur la dynamique née de la dernière élection présidentielle. N'empêche que la participation éventuelle aux Législatives des partis membres de la Coalition, dans un cadre unitaire, suscite plusieurs interrogations : sur quelle base pourrait-on investir les candidats ? Faut-il Passer par des primaires ? Les formations politiques dont aucun militant n'aura été investi, joueront-elles pleinement le jeu en soutenant ceux d'autres écuries qui l'auront été ?

Toutes ces questions ne sont pas anodines. Les réponses à ces interrogations



Photo : DR

Les responsables des coordinations provinciales autour de leur président.

pourraient même permettre de mieux appréhender le rapport de forces au sein de la Coalition, au lendemain des Législatives. Et de comprendre ce qui pourrait advenir, si d'aventure l'opposition gabonaise venait à

remporter ce scrutin. D'autant que des ténors et de nombreux militants de ce pan de l'échiquier politique national évoquent, de plus en plus, cette éventualité. Même si, dans le même temps, plusieurs de leurs

camarades estiment cette hypothèse illusoire, au regard des modalités actuelles d'organisation des élections politiques dans notre pays. Quoiqu'il en soit, si l'hypothèse d'une participation de



Photo : Chris OYAME

Le président du PGP, Benoît Mouity Nzamba.

la Coalition aux prochaines Législatives est retenue, le PGP pourrait en pâtir. D'autant plus que, depuis belle lurette, ce parti politique a perdu de sa superbe. A telle enseigne qu'aujourd'hui, il ne dispose presque plus de fief. Tant le nombre de ses militants et partisans s'est considérablement effrité, au fil des années. Si bien que, de nos jours, il n'a presque plus d'emprise sur le terrain, son poids politique est quasi-insignifiant. Plusieurs "PGPistes" sont réduits à se remémorer " les années glorieuses" durant lesquelles leur formation politique pesait, d'une certaine manière, sur le jeu politique national. Le souvenir le plus retentissant est celui de l'appel à " La paix des braves" lancé par Pierre-Louis Agondjo Okawé, leur leader d'alors, afin de permettre à notre pays de sortir de la crise née de la contestation des résultats de l'élection présidentielle de 1993. La suite réservée à cette initiative politique est connue de tous: les Accords de Paris. C'est dire que, aujourd'hui, les "PGPistes" ne savent plus véritablement sur quel pied danser. Vu que, même dans le cadre d'une démarche solitaire de leur parti aux prochaines Législatives, pas sûr qu'ils sauvent la mise.